

Distribution publique
d'électricité

Distribution publique
de gaz naturel

Éclairage public

Distribution publique
de chaleur et de froid

Économies d'énergie
Énergies renouvelables

Bornes de recharge
pour véhicules électriques

Cartographie, service
d'information géographique

Technologies de l'information
et de la communication

Communications électroniques



OPÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN CÔTE-D'OR

Conception : service communication - Impression : Médiagraphique sur papier certifié - Octobre 2017
Crédits photographiques : © SICECO sauf : couverture : © FNCCR ; intérieur : © SIEEEN ; dernière de couverture : travaux : © Vincent Arbolet, gaz ; © Vladimir Semenov - Fotolia.com ; EP : © Smile ; panneaux solaires : © p30 - Fotolia.com

SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR
9A rue René Char - BP 67454
21074 Dijon CEDEX
03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr
www.siceco.fr



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>

Le service public des énergies en Côte-d'Or

UNE MISSION HISTORIQUE

Organiser le service public local de l'énergie

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. Elles sont responsables de l'organisation du service public de distribution d'énergie et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

À l'échelle départementale, afin d'offrir une qualité de service identique à tous les usagers, les communes se regroupent au sein de syndicats d'énergies, encore appelés Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE).

En Côte-d'Or, pour l'électricité, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, réunit l'ensemble des communes du territoire, excepté celles de Dijon Métropole.

Pour le gaz, cette compétence est optionnelle.

Chargé d'aménager, de sécuriser et d'adapter les réseaux électriques et gaziers aux besoins des usagers, le SICECO en a confié l'exploitation, respectivement, aux concessionnaires Enedis et GRDF. Soumis aux obligations d'un contrat de concession, ces derniers sont contrôlés par le SICECO. Ce système permet de maintenir un service public de distribution d'énergie performant et de garantir l'égalité d'accès aux réseaux pour tous.



Réaliser des économies

Optimisation des consommations énergétiques pour le patrimoine bâti avec le **Conseil en Énergie Partagé** (études et conseils, préconisations de travaux d'amélioration des performances énergétiques, suivi des consommations, accompagnement pour les appels d'offres, contrats de maintenance...) et pour l'éclairage public (rénovation, équipements performants, coupure nocturne, ...)

Valorisation des travaux de performance énergétique (bâti et éclairage public) par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et soutien dans la mise en place d'actions exemplaires

Grouper de commandes pour l'achat d'énergie

Rester solidaires

Mutualisation des moyens financiers et techniques

Cartographie : constitution d'un Système d'Information Géographique (SIG), mise à disposition d'outils et assistance

Numérisation des réseaux des adhérents (eau potable, pluvial, ...) ou de leur patrimoine (bâtiment, ...)

Mise à disposition d'outils informatiques pour l'instruction du droit des sols

Instruction des déclarations de projets de travaux et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DT / DICT)

Défense des consommateurs d'énergie, contrôle des tarifs réglementés et lutte contre la précarité énergétique

DES ÉLUS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES USAGERS

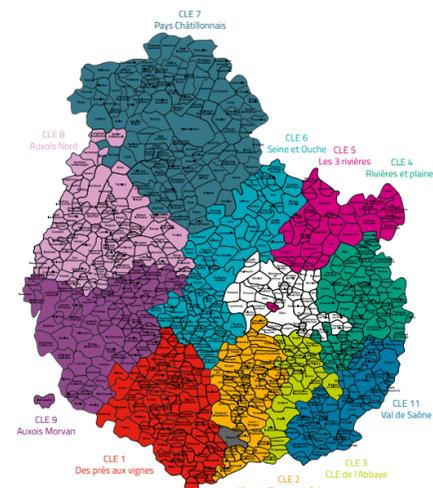
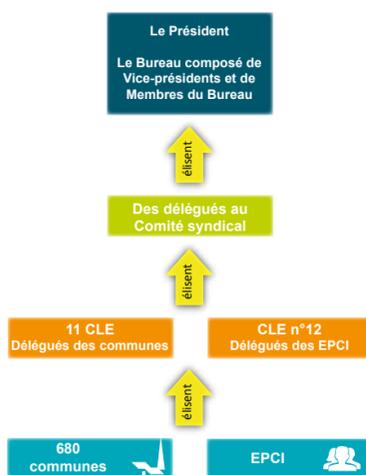
Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers.

Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le territoire du SICECO est divisé en 11 secteurs appelés Commissions Locales d'Énergie (CLE). Chaque commune y est représentée par un ou plusieurs délégués selon sa population. Les EPCI composent une douzième CLE.

Les délégués des CLE élisent ensuite leurs représentants au Comité syndical qui, lui-même, élit le Président et le Bureau. Ainsi, grâce à cette structure pyramidale, chaque territoire est représenté au sein des instances du SICECO.



ORGANIGRAMME DU BUREAU

Président



Jacques Jacquenet
Président de la CLE 9

1^{er} Vice-président



Pascal Grappin
En charge des Affaires générales et des Finances
Président de la CLE 3

2^{ème} Vice-président



Francis Perreau
En charge des Affaires techniques liées à l'exécution des travaux
Président de la CLE 8

Vice-présidents :



Anne-Marie Terrand
En charge de la commission Énergies
Présidente de la CLE 1



Hugues Antoine
En charge de la commission Équipements électriques communaux
Président de la CLE 4



Michel Pauset
En charge de la commission Réseaux électriques et relations avec Orange
Président de la CLE 2



Nicolas Urbano
En charge des relations avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or



Jean-Luc Becquet
Président de la CLE 10



Patrice Béché
Président de la CLE 11



Patrick Duthu
Président de la CLE 6



David Michélin
Président de la CLE 5



Claude Vinot
Président de la CLE 7

Membres du Bureau :



Monique Ormancey



Maurice Chevallier



Jean-Marie Faivret



Pierre Gobbo



Lionel Houé



René Kremer

DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

Développer et investir sur les réseaux : électricité, gaz, éclairage public, chaleur

Développement des énergies renouvelables (éolien, bois-énergie, photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité, ...) : étude du potentiel départemental et prospection de projets, réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité, accompagnement des adhérents, investissements

Planification énergétique territoriale : accompagnement ou mise en œuvre de tous les plans d'actions s'inscrivant dans une démarche de planification énergétique du territoire et/ou d'élaboration d'un schéma énergétique territorial (TEPos, TEPCV, PCET, PCAET, ...)

Mise en œuvre d'une politique globale énergétique à la demande d'un adhérent

Aménager le territoire

Création d'un outil permettant une bonne intégration de l'énergie dans les procédures d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, ...

Aménagement, exploitation et entretien d'un réseau d'éclairage public performant et respectueux de l'environnement

Aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du « Schéma de cohérence régionale de déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique »

Construction d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de **communications électroniques**